
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27 janvier 2025

Lors du **Comité syndical du 27 janvier 2025**, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2025_CS01_01	Installation du Comité syndical	Approuvée
2025_CS01_02	Élection du Président	Approuvée
2025_CS01_03	Élection du Bureau syndical	Approuvée
2025_CS01_04	Détermination du nombre de Vice-présidents	Approuvée
2025_CS01_05	Élection des Vice-présidents	Approuvée
2025_CS01_06	Convention ACTES avec la Préfecture	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025_CS01_01 – Installation du Comité syndical

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 113

Votants : 110

Le 27 janvier 2025 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 02 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Mirande, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LECLERC, doyen d'âge de l'assemblée.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ, Séverine CARCHON

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Séverine CARCHON, Philippe BAUBAY à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Camille BONNE

Avait donné procuration : Philippe BRET à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Christian VERDIER, Christian ABADIE, Pierre CANO
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Marc PASSERA, Stéphane BERNARD, Bernard DOREY, Christophe PUGNETTI, Jean-Loup ARENOU
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Max BALAS, Olivier BARASZ, Karine MONFORT, André BALDINI, Éric BONNET, Pierre LAFFORGUE
Artagnan en Fezensac	Barbara NÉTO, Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS, Éric TRUFFI
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avaient donné procuration : Stéphanie CHABBERT à Patrick FANTON, Étienne VERRET à Patrick FANTON

Étaient également présents : Viviane CYRIAQUE, François THIROT, Bruno LIBAROS, Jean-René BRUN

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Jean-Noël JAMMET, Claudine LADOIS, Robert SASSOLI, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Christine LACROIX, Nicolas LARTIGUE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Sébastien MAUER, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Annie BOURDALLÉ, Alain FONVIELLE, Brigitte SENAC, Aline GOUJON, Joël LARY, Jean-François ABADIE
Cœur d'Astarac en Gascogne	Jean-Luc ROSSONI, Sylvain COTONAT, Gérard LABORDÈRE, Chantal CHLEBNA, Jean-Marc ORTHOLAN, Michel RAFFIN, Alain BIDEI, Michel CORTADE, Liliane COUAT, Fabienne LASPORTES, Michel AUGÉ, Gaëtan LECLERC, Michel NEDELLEC
Val de Gers	Robert SANZ, Jérémie CANINO, François BUFFIN, Sébastien NOILHAN, Marlyse CHRISTEN, Guy NIOLET, Christine BERTIN-TARIS, Bruno TOUERI, Pierre RAMOUNEDA, Jean-Jacques ODORICO, Corinne VICTOR, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Christine PUJOS, Jacques GARBAY, Thierry KLIMCZAK,

	Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Alain BOURDETTE, Frédéric SOLILAK, Michel CALVET, Andréas TWELMANN, Corinne KOVACICEK
Artagnan en Fezensac	Gala NABONNE, Thierry LINÉ, Lisa HUTTON, Fabien SOULAN, Brigitte SERRALTA
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Benoit SALERS, Marie-Josèphe INEICHEN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Patrick VERGE, Jean-Michel BLAY, Jacques SERES
Communes associées	James MEREUX, Viviane TEULÉ, Philippe PEFFAU
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Isabelle BRUNET à Sonia GAUTÉ, Nadine ARQUÉ à Gérard LABORDÈRE, Gilbert BOURRUST à Jean-Michel BLAY

Étaient également présents : Sylvie ROCQ, David DELLAS, Monique GENIN, Marie-José BUREL, Carmen SAINT-MARTIN, Philippe GAVARRET, Siegfried KLEIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

La séance est ouverte par M. Patrick FANTON, Maire de Mirande et Président délégué de l'association pour la création du PNR Astarac, qui demande au doyen d'âge de l'Assemblée, Monsieur Gaëtan LECLERC, de présider l'installation du Comité syndical.

M. Gaëtan LECLERC rappelle que la création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac est effective à compter du 1er janvier 2025, suite à l'arrêté du Préfet du Gers en date du 10 décembre 2024.

Il présente la composition du Comité syndical conformément aux statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, qui est composé des représentants de la Région (4), du Département (5), des 6 intercommunalités (30), des 121 communes membres adhérentes, des 3 communes associées et des 2 villes-portes (1 par commune), soit 165 représentants au total.

Il propose de prendre acte de la nomination des délégués et de les déclarer installés dans leurs fonctions.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_01

Objet : Installation du comité syndical

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb Maires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages POUR	Nb de suffrages CONTRE	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	NB VOIX pour François RIVIERE	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7		28		28	18,7	19		18,7
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	0	110	0	110	82,6	82,6	0,0	82,6
												100,0%	0,0%	100,0%

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

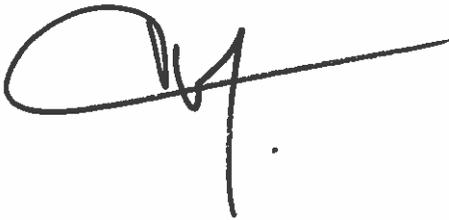
- **DE PRENDRE ACTE** de la nomination des délégués titulaires et suppléants
- **DE DECLARER** les délégués installés dans leurs fonctions

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jacques SERIN



François FIVIÈRE



COURRIER ARRIVÉ

14 FEV. 2025

Sous-Préfecture de Pau

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025_CS01_02 – Élection du Président

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 113

Votants : 110

Le 27 janvier 2025 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 02 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Mirande, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LECLERC, doyen d'âge de l'assemblée.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ, Séverine CARCHON

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Séverine CARCHON, Philippe BAUBAY à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Camille BONNE

Avait donné procuration : Philippe BRET à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Christian VERDIER, Christian ABADIE, Pierre CANO
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Marc PASSERA, Stéphane BERNARD, Bernard DOREY, Christophe PUGNETTI, Jean-Loup ARENOU
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Max BALAS, Olivier BARASZ, Karine MONFORT, André BALDINI, Éric BONNET, Pierre LAFFORGUE
Artagnan en Fezensac	Barbara NÉTO, Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS, Éric TRUFFI
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avaient donné procuration : Stéphanie CHABBERT à Patrick FANTON, Étienne VERRET à Patrick FANTON

Étaient également présents : Viviane CYRIAQUE, François THIROT, Bruno LIBAROS, Jean-René BRUN

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Jean-Noël JAMMET, Claudine LADOIS, Robert SASSOLI, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Christine LACROIX, Nicolas LARTIGUE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Sébastien MAUER, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Annie BOURDALLÉ, Alain FONVIELLE, Brigitte SENAC, Aline GOUJON, Joël LARY, Jean-François ABADIE
Cœur d'Astarac en Gascogne	Jean-Luc ROSSONI, Sylvain COTONAT, Gérard LABORDÈRE, Chantal CHLEBNA, Jean-Marc ORTHOLAN, Michel RAFFIN, Alain BIDEI, Michel CORTADE, Liliane COUAT, Fabienne LASPORTES, Michel AUGÉ, Gaëtan LECLERC, Michel NEDELLEC
Val de Gers	Robert SANZ, Jérémie CANINO, François BUFFIN, Sébastien NOILHAN, Marlyse CHRISTEN, Guy NIOLET, Christine BERTIN-TARIS, Bruno TOUERI, Pierre RAMOUNEDA, Jean-Jacques ODORICO, Corinne VICTOR, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Christine PUJOS, Jacques GARBAY, Thierry KLIMCZAK,

	Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Alain BOURDETTE, Frédéric SOLILAK, Michel CALVET, Andréas TWELMANN, Corinne KOVACICEK
Artagnan en Fezensac	Gala NABONNE, Thierry LINÉ, Lisa HUTTON, Fabien SOULAN, Brigitte SERRALTA
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Benoit SALERS, Marie-Josèphe INEICHEN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Patrick VERGE, Jean-Michel BLAY, Jacques SERES
Communes associées	James MEREUX, Viviane TEULÉ, Philippe PEFFAU
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Isabelle BRUNET à Sonia GAUTÉ, Nadine ARQUÉ à Gérard LABORDÈRE, Gilbert BOURRUST à Jean-Michel BLAY

Étaient également présents : Sylvie ROCQ, David DELLAS, Monique GENIN, Marie-José BUREL, Carmen SAINT-MARTIN, Philippe GAVARRET, Siegfried KLEIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

M. Gaëtan LECLERC, doyen d'âge de l'Assemblée, préside la séance et informe les membres du Comité syndical qu'ils sont réunis en vue de procéder à l'élection du Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac.

Il donne lecture de l'article 15 des statuts du Syndicat mixte :

- Le Président est élu par le Comité syndical, au scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue. La majorité relative est requise au troisième tour, l'élection étant acquise au plus âgé en cas d'égalité des voix.
- Pendant l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.
- Les candidatures à la présidence du Syndicat doivent être déposées au moins 15 jours avant l'élection au siège du Syndicat mixte, où elles seront tenues à la disposition de tous les membres du Syndicat mixte.

La candidature de François RIVIERE, Président de la Communauté de Communes Val de Gers, Maire de Seissan, a été reçue le 6 janvier 2025 au siège du Syndicat mixte.

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Siegfried KLEIN, Camille BONNE, André BALDINI, Gala NABONNE, Jacques SÉRES et Henri GOUDILLON.

Le Président de séance invite les membres à procéder à l'élection du Président à scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue.

Candidat déclaré :

- Monsieur François RIVIÈRE

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_02

Objet : Election du Président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par proclamation	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour François RIVIERE	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb VOIX pour François RIVIERE	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7	1	27		27	18	18		18
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9	4	71		71	8,5	8,5		8,5
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	5	105	0	105	81,5	81,5	0,0	81,5
												100,0%	0,0%	100,0%

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- DE PROCLAMER M. François RIVIÈRE, Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,


Jacques SERIN

Le Président,


François RIVIERE

COURRIER ARRIVEE LE

14 FEV. 2025

Sous-Préfecture de MIRANDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025_CS01_03 – Constitution du Bureau syndical

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 113

Votants : 110

Le 27 janvier 2025 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 02 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Mirande, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ, Séverine CARCHON

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Séverine CARCHON, Philippe BAUBAY à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Camille BONNE

Avait donné procuration : Philippe BRET à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Christian VERDIER, Christian ABADIE, Pierre CANO
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Marc PASSERA, Stéphane BERNARD, Bernard DOREY, Christophe PUGNETTI, Jean-Loup ARENOU
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Max BALAS, Olivier BARASZ, Karine MONFORT, André BALDINI, Éric BONNET, Pierre LAFFORGUE
Artagnan en Fezensac	Barbara NÉTO, Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS, Éric TRUFFI
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avaient donné procuration : Stéphanie CHABBERT à Patrick FANTON, Étienne VERRET à Patrick FANTON

Étaient également présents : Viviane CYRIAQUE, François THIROT, Bruno LIBAROS, Jean-René BRUN

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Jean-Noël JAMMET, Claudine LADOIS, Robert SASSOLI, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Christine LACROIX, Nicolas LARTIGUE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Sébastien MAUER, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Annie BOURDALLÉ, Alain FONVIELLE, Brigitte SENAC, Aline GOUJON, Joël LARY, Jean-François ABADIE
Cœur d'Astarac en Gascogne	Jean-Luc ROSSONI, Sylvain COTONAT, Gérard LABORDÈRE, Chantal CHLEBNA, Jean-Marc ORTHOLAN, Michel RAFFIN, Alain BIDEI, Michel CORTADE, Liliane COUAT, Fabienne LASPORTES, Michel AUGÉ, Gaëtan LECLERC, Michel NEDELLEC
Val de Gers	Robert SANZ, Jérémie CANINO, François BUFFIN, Sébastien NOILHAN, Marlyse CHRISTEN, Guy NIOLET, Christine BERTIN-TARIS, Bruno TOUERI, Pierre RAMOUNEDA, Jean-Jacques ODORICO, Corinne VICTOR, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Christine PUJOS, Jacques GARBAY, Thierry KLIMCZAK,

	Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Alain BOURDETTE, Frédéric SOLILAK, Michel CALVET, Andréas TWELMANN, Corinne KOVACICEK
Artagnan en Fezensac	Gala NABONNE, Thierry LINÉ, Lisa HUTTON, Fabien SOULAN, Brigitte SERRALTA
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Benoit SALERS, Marie-Josèphe INEICHEN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Patrick VERGE, Jean-Michel BLAY, Jacques SERES
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ, Philippe PEFFAU
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE
Avaient donné procuration : Isabelle BRUNET à Sonia GAUTÉ, Nadine ARQUÉ à Gérard LABORDÈRE, Gilbert BOURRUST à Jean-Michel BLAY	
Étaient également présents : Sylvie ROCQ, David DELLAS, Monique GENIN, Marie-José BUREL, Carmen SAINT-MARTIN, Philippe GAVARRET, Siegfried KLEIN	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

Monsieur François RIVIÈRE, Président du Syndicat mixte précise que la composition du Bureau syndical est définie à l'article 13 des statuts. Le Bureau est composé de 27 représentants titulaires avec voix délibératives : Région Occitanie (2), Département (2), Communautés de Communes et d'Agglomération (12), Communes (11), ainsi que des suppléants.

Il précise les modalités d'élection des membres du Bureau prévues par les statuts du Syndicat mixte :

- Le Comité syndical élit en son sein un Bureau de 27 membres sur proposition de liste du Président.
- Les délégués au Bureau sont obligatoirement des membres titulaires du Comité syndical. Leur mandat prend fin dans les mêmes conditions que celui des membres du Comité syndical.
- L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.
- Le Bureau est composé de 27 représentants avec voix délibérative.

Il propose la liste suivante de membres titulaires et suppléants pour le Bureau syndical, qu'il met ensuite au vote du Comité syndical.

Collège	Nom	Prénom	Tit/Sup BUREAU
Région Occitanie	ABADIE	Muriel	Titulaire
Région Occitanie	CARCHON	Séverine	Titulaire
Département du Gers	CASALE	Françoise	Titulaire
Département du Gers	BONNE	Camille	Titulaire
CC Astarac Arros en Gascogne	SALLES	Céline	Titulaire
CC Astarac Arros en Gascogne	LAHILLE	Sylvie	Titulaire
CC Astarac Arros en Gascogne	ABADIE	Christian	Titulaire
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	FANTON	Patrick	Titulaire
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	ARENOU	Jean Loup	Titulaire
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	CHABBERT	Stéphanie	Titulaire
CC Val de Gers	RIVIERE	François	Titulaire
CC Val de Gers	BREIL	Roger	Titulaire
CC Val de Gers	LALANNE	Philippe	Titulaire
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	PENSIVY	Bernard	Titulaire
CC Coteaux Arrats Gimone	TRUFFI	Éric	Titulaire

CC Artagnan en Fezensac	NETO	Barbara	Titulaire
Communes Astarac Arros en Gascogne	MONSERRAT	Francis	Titulaire
Communes Astarac Arros en Gascogne	JOVE	David	Titulaire
Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	CHLEBNA	Chantal	Titulaire
Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	CORTADE	Michel	Titulaire
Communes Val de Gers	BONNET	Thierry	Titulaire
Communes Val de Gers	MICHELIN	Pierre	Titulaire
Communes Grand Auch Cœur de Gascogne	BOURRUST	Gilbert	Titulaire
Communes Coteaux Arrats Gimone	SERIN	Jacques	Titulaire
Communes Artagnan en Fezensac	THIEUX-LOUIT	Véronique	Titulaire
Ville-porte Marciac	DELESALLE	Jerome	Titulaire
Ville-porte Auch	CHAVAROT	Henri	Titulaire

Collège	Nom	Prénom	Tit/Sup BUREAU
Région Occitanie	CADORÉ	Éric	Suppléant
Région Occitanie	CAZAUBON	Jean-Louis	Suppléant
Département du Gers	SALERS	Jean-Pierre	Suppléant
Département du Gers	BRET	Philippe	Suppléant
CC Astarac Arros en Gascogne	POMIES	Daniel	Suppléant
CC Astarac Arros en Gascogne	VERDIER	Christian	Suppléant
CC Astarac Arros en Gascogne	CANO	Pierre	Suppléant
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	BERNARD	Stéphane	Suppléant
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	DOREY	Bernard	Suppléant
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	PASSERA	Marc	Suppléant
CC Val de Gers	BALAS	Max	Suppléant
CC Val de Gers	BARASZ	Olivier	Suppléant
CC Val de Gers	MONFORT	Karine	Suppléant
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	DELIGNIERES	Patrick	Suppléant
CC Coteaux Arrats Gimone	MONLIBOS	Bernard	Suppléant
CC Artagnan en Fezensac	BERGE	Sandrine	Suppléant
Communes Astarac Arros en Gascogne	LADOIS	Claudine	Suppléant
Communes Astarac Arros en Gascogne	LARY	Joël	Suppléant
Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	AUGE	Michel	Suppléant
Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	NEDELLEC	Michel	Suppléant
Communes Val de Gers	JACQUART	Serge	Suppléant
Communes Val de Gers	THORE	Eric	Suppléant
Communes Grand Auch Cœur de Gascogne	DUCOS	Alain	Suppléant
Communes Coteaux Arrats Gimone	RAMOUNEDA	Patrice	Suppléant
Communes Artagnan en Fezensac	LASPORTES	Bernard	Suppléant
Ville-porte Marciac			Suppléant
Ville-porte Auch			Suppléant

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_03

Objet : Election du Bureau

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	POUR la liste proposée par le Président	CONTRE la liste proposée par le Président	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimés	POUR	CONTRE	Total VOIX exprimés
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7		28		28	18,7	19		18,7
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	0	110	0	110	82,6	82,6	0,0	82,6
												100,0%	0,0%	100,0%

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

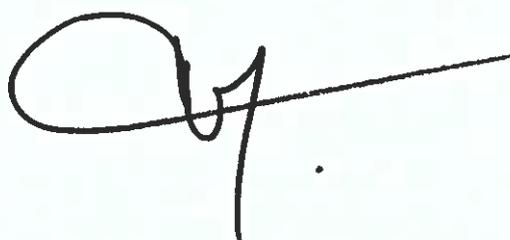
- D'ÉLIRE la liste des membres titulaires et suppléants du Bureau syndical, telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jacques SERIN



François RIVIÈRE



COURRIER ARRIVEE LE

14 FEV. 2025

Sous-Préfecture de MIRANDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025_CS01_04 – Détermination du nombre de Vice-Présidents

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 113

Votants : 110

Le 27 janvier 2025 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 02 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Mirande, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ, Séverine CARCHON

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Séverine CARCHON, Philippe BAUBAY à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Camille BONNE

Avait donné procuration : Philippe BRET à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Christian VERDIER, Christian ABADIE, Pierre CANO
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Marc PASSERA, Stéphane BERNARD, Bernard DOREY, Christophe PUGNETTI, Jean-Loup ARENOU
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Max BALAS, Olivier BARASZ, Karine MONFORT, André BALDINI, Éric BONNET, Pierre LAFFORGUE
Artagnan en Fezensac	Barbara NÉTO, Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS, Éric TRUFFI
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avaient donné procuration : Stéphanie CHABBERT à Patrick FANTON, Étienne VERRET à Patrick FANTON

Étaient également présents : Viviane CYRIAQUE, François THIROT, Bruno LIBAROS, Jean-René BRUN

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Jean-Noël JAMMET, Claudine LADOIS, Robert SASSOLI, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Christine LACROIX, Nicolas LARTIGUE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Sébastien MAUER, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Annie BOURDALLÉ, Alain FONVIELLE, Brigitte SENAC, Aline GOUJON, Joël LARY, Jean-François ABADIE
Cœur d'Astarac en Gascogne	Jean-Luc ROSSONI, Sylvain COTONAT, Gérard LABORDÈRE, Chantal CHLEBNA, Jean-Marc ORTHOLAN, Michel RAFFIN, Alain BIDEI, Michel CORTADE, Liliane COUAT, Fabienne LASPORTES, Michel AUGÉ, Gaëtan LECLERC, Michel NEDELLEC
Val de Gers	Robert SANZ, Jérémie CANINO, François BUFFIN, Sébastien NOILHAN, Marlyse CHRISTEN, Guy NIOLET, Christine BERTIN-TARIS, Bruno TOUERI, Pierre RAMOUNEDA, Jean-Jacques ODORICO, Corinne VICTOR, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Christine PUJOS, Jacques GARBAY, Thierry KLIMCZAK,

	Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Alain BOURDETTE, Frédéric SOLILAK, Michel CALVET, Andréas TWELMANN, Corinne KOVACICEK
Artagnan en Fezensac	Gala NABONNE, Thierry LINÉ, Lisa HUTTON, Fabien SOULAN, Brigitte SERRALTA
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Benoit SALERS, Marie-Josèphe INEICHEN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Patrick VERGE, Jean-Michel BLAY, Jacques SERES
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ, Philippe PEFFAU
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Isabelle BRUNET à Sonia GAUTÉ, Nadine ARQUÉ à Gérard LABORDÈRE, Gilbert BOURRUST à Jean-Michel BLAY

Étaient également présents : Sylvie ROCQ, David DELLAS, Monique GENIN, Marie-José BUREL, Carmen SAINT-MARTIN, Philippe GAVARRET, Siegfried KLEIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

Le Bureau syndical inclut, en son sein, les Vice-Présidents, dont le nombre est défini par délibération du Comité syndical.

Le Président propose ainsi au Comité syndical de déterminer le nombre de Vice-Présidents, conformément à l'article 16 des statuts du Syndicat mixte :

- Les Vice-Présidents, dont le nombre sera défini par délibération du Comité syndical, sont membres titulaires du Comité syndical et élus représentants titulaires au Bureau syndical.

Le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 7 et met au vote cette proposition.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_04

Objet : Nombre de Vice-présidents

COLLEGES	STATUTS		PRÉSENTS				VOTE						TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMÉES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages délégués nuls	POUR	CONTRE	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	POUR	CONTRE	Total VOIX exprimées	
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40	
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15	
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7		28		28	18,7	19		18,7	
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9	
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	0	110	0	110	82,6	82,6	0,0	82,6	
												100,0%	0,0%	100,0%	

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE FIXER** le nombre de Vice-Présidents à 7.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Jacques SERIN

Le Président,



François RIVIÈRE

COURRIER ARRIVEE LE
14 FEV. 2025
Sous-Préfecture de MIRANDE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025_CS01_05 – Élection des Vice-Présidents

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 113

Votants : 110

Le 27 janvier 2025 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 02 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Mirande, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LECLERC, doyen d'âge de l'assemblée.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ, Séverine CARCHON

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Séverine CARCHON, Philippe BAUBAY à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Camille BONNE

Avait donné procuration : Philippe BRET à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Christian VERDIER, Christian ABADIE, Pierre CANO
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Marc PASSERA, Stéphane BERNARD, Bernard DOREY, Christophe PUGNETTI, Jean-Loup ARENOU
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Max BALAS, Olivier BARASZ, Karine MONFORT, André BALDINI, Éric BONNET, Pierre LAFFORGUE
Artagnan en Fezensac	Barbara NÉTO, Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS, Éric TRUFFI
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avaient donné procuration : Stéphanie CHABBERT à Patrick FANTON, Étienne VERRET à Patrick FANTON

Étaient également présents : Viviane CYRIAQUE, François THIROT, Bruno LIBAROS, Jean-René BRUN

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Jean-Noël JAMMET, Claudine LADOIS, Robert SASSOLI, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Christine LACROIX, Nicolas LARTIGUE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Sébastien MAUER, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Annie BOURDALLÉ, Alain FONVIELLE, Brigitte SENAC, Aline GOUJON, Joël LARY, Jean-François ABADIE
Cœur d'Astarac en Gascogne	Jean-Luc ROSSONI, Sylvain COTONAT, Gérard LABORDÈRE, Chantal CHLEBNA, Jean-Marc ORTHOLAN, Michel RAFFIN, Alain BIDEI, Michel CORTADE, Liliane COUAT, Fabienne LASPORTES, Michel AUGÉ, Gaëtan LECLERC, Michel NEDELLEC
Val de Gers	Robert SANZ, Jérémie CANINO, François BUFFIN, Sébastien NOILHAN, Marlyse CHRISTEN, Guy NIOLET, Christine BERTIN-TARIS, Bruno TOUERI, Pierre RAMOUNEDA, Jean-Jacques ODORICO, Corinne VICTOR, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Christine PUJOS, Jacques GARBAY, Thierry KLIMCZAK,

	Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Alain BOURDETTE, Frédéric SOLILAK, Michel CALVET, Andréas TWELMANN, Corinne KOVACICEK
Aragnan en Fezensac	Gala NABONNE, Thierry LINÉ, Lisa HUTTON, Fabien SOULAN, Brigitte SERRALTA
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Benoit SALERS, Marie-Josèphe INEICHEN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Patrick VERGE, Jean-Michel BLAY, Jacques SERES
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ, Philippe PEFFAU
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Isabelle BRUNET à Sonia GAUTÉ, Nadine ARQUÉ à Gérard LABORDÈRE, Gilbert BOURRUST à Jean-Michel BLAY

Étaient également présents : Sylvie ROCQ, David DELLAS, Monique GENIN, Marie-José BUREL, Carmen SAINT-MARTIN, Philippe GAVARRET, Siegfried KLEIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

Vu les procès-verbaux des élections des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Le Président propose de procéder aux élections des Vice-Présidents selon les modalités prévues à l'article 16 des statuts :

- Les Vice-présidents sont élus par le Comité syndical, au scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue. La majorité relative est requise au troisième tour, l'élection étant acquise au plus âgé en cas d'égalité des voix.

1^{er} vote : Élection du premier Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du premier Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Céline SALLES

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Siegfried KLEIN, Camille BONNE, André BALDINI, Gala NABONNE, Jacques SÉRES et Henri GOUDILLON.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_05.1

Objet : Election du 1er Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages délégués nuls	Nb de suffrages pour Céline SALLES	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimés	Nb de suffrages pour Céline SALLES	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimés
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7	2	26		26	17,8	17		17,8
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	2	108	0	108	81,2	81,2	0,0	81,2
												100,0%	0,0%	100,0%

2^{ème} vote : Élection du deuxième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du deuxième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Patrick FANTON

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Siegfried KLEIN, Camille BONNE, André BALDINI, Gala NABONNE, Jacques SÉRES et Henri GOUDILLON.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_05.2

Objet : Election du deuxième Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par proportion	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Patrick FANTON	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Patrick FANTON	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7	2	26		26	17,3	17		17,3
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	2	108	0	108	81,2	81,2	0,0	81,2
												100,0%	0,0%	100,0%

3^{ème} vote : Élection du troisième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du troisième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Muriel ABADIE

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Siegfried KLEIN, Camille BONNE, André BALDINI, Gala NABONNE, Jacques SÉRES et Henri GOUDILLON.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_05.3

Objet : Election du troisième Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par proportion	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Muriel ABADIE	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Muriel ABADIE	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7	2	26		26	17,3	17		17,3
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	2	108	0	108	81,2	81,2	0,0	81,2
												100,0%	0,0%	100,0%

4^{ème} vote : Élection du quatrième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du quatrième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Françoise CASALÉ

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Siegfried KLEIN, Camille BONNE, André BALDINI, Gala NABONNE, Jacques SÉRES et Henri GOUDILLON.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_05.4

Objet : Election du quatrième Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb (habitants)	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Françoise CASALÉ	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Françoise CASALÉ	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7	2	26		26	17,3	17		17,3
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	2	108	0	108	81,2	81,2	0,0	81,2
												100,0%	0,0%	100,0%

5^{ème} vote : Élection du cinquième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du cinquième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Bernard PENSIVY

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Siegfried KLEIN, Camille BONNE, André BALDINI, Gala NABONNE, Jacques SÉRES et Henri GOUDILLON.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_05.5

Objet : Election du cinquième Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb (habitants)	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Bernard PENSIVY	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Bernard PENSIVY	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7	2	26		26	17,3	17		17,3
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	2	108	0	108	81,2	81,2	0,0	81,2
												100,0%	0,0%	100,0%

6^{ème} vote : Élection du sixième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du sixième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Jacques SERIN

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Siegfried KLEIN, Camille BONNE, André BALDINI, Gala NABONNE, Jacques SÉRES et Henri GOUDILLON.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_05.6

Objet : Election du sixième Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Jacques SERIN	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Jacques SERIN	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7	2	26		26	17,3	17		17,3
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	2	108	0	108	81,2	81,2	0,0	81,2
												100,0%	0,0%	100,0%

7^{ème} vote : Élection du septième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du septième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Barbara NÉTO

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Siegfried KLEIN, Camille BONNE, André BALDINI, Gala NABONNE, Jacques SÉRES et Henri GOUDILLON.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_05.7

Objet : Election du septième Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Barbara NÉTO	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Barbara NÉTO	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7	2	26		26	17,3	17		17,3
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	2	108	0	108	81,2	81,2	0,0	81,2
												100,0%	0,0%	100,0%

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

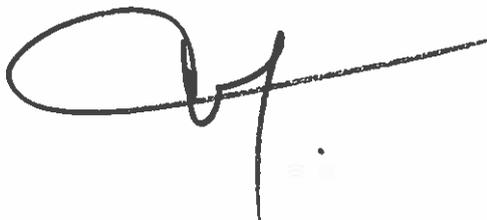
- **DE PROCLAMER** Mme Céline SALLES, première Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** Mr Patrick FANTON, deuxième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Muriel ABADIE, troisième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** Mme Françoise CASALÉ, quatrième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** Mr Bernard PENSIVY, cinquième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mr Jacques SERIN, sixième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Barbara NÉTO, septième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jacques SERIN



François RIVIÈRE



COURRIER ARRIVEE LE

14 FEV. 2025

Sous-Préfecture de MIRANDE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025_CS01_06 – Convention ACTES avec la Préfecture

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 113

Votants : 110

Le 27 janvier 2025 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 02 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Mirande, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ, Séverine CARCHON

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Séverine CARCHON, Philippe BAUBAY à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Camille BONNE

Avait donné procuration : Philippe BRET à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Christian VERDIER, Christian ABADIE, Pierre CANO
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Marc PASSERA, Stéphane BERNARD, Bernard DOREY, Christophe PUGNETTI, Jean-Loup ARENOU
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Max BALAS, Olivier BARASZ, Karine MONFORT, André BALDINI, Éric BONNET, Pierre LAFFORGUE
Artagnan en Fezensac	Barbara NÉTO, Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS, Éric TRUFFI
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avaient donné procuration : Stéphanie CHABBERT à Patrick FANTON, Étienne VERRET à Patrick FANTON

Étaient également présents : Viviane CYRIAQUE, François THIROT, Bruno LIBAROS, Jean-René BRUN

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Jean-Noël JAMMET, Claudine LADOIS, Robert SASSOLI, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Christine LACROIX, Nicolas LARTIGUE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Sébastien MAUER, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Annie BOURDALLÉ, Alain FONVIELLE, Brigitte SENAC, Aline GOUJON, Joël LARY, Jean-François ABADIE
Cœur d'Astarac en Gascogne	Jean-Luc ROSSONI, Sylvain COTONAT, Gérard LABORDÈRE, Chantal CHLEBNA, Jean-Marc ORTHOLAN, Michel RAFFIN, Alain BIDEI, Michel CORTADE, Liliane COUAT, Fabienne LASPORTES, Michel AUGÉ, Gaëtan LECLERC, Michel NEDELLEC
Val de Gers	Robert SANZ, Jérémie CANINO, François BUFFIN, Sébastien NOILHAN, Marlyse CHRISTEN, Guy NIOLET, Christine BERTIN-TARIS, Bruno TOUERI, Pierre RAMOUNEDA, Jean-Jacques ODORICO, Corinne VICTOR, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Christine PUJOS, Jacques GARBAY, Thierry KLIMCZAK,

	Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Alain BOURDETTE, Frédéric SOLILAK, Michel CALVET, Andréas TWELMANN, Corinne KOVACICEK
Artagnan en Fezensac	Gala NABONNE, Thierry LINÉ, Lisa HUTTON, Fabien SOULAN, Brigitte SERRALTA
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Benoit SALERS, Marie-Josèphe INEICHEN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Patrick VERGE, Jean-Michel BLAY, Jacques SERES
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ, Philippe PEFFAU
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Isabelle BRUNET à Sonia GAUTÉ, Nadine ARQUÉ à Gérard LABORDÈRE, Gilbert BOURRUST à Jean-Michel BLAY

Étaient également présents : Sylvie ROCQ, David DELLAS, Monique GENIN, Marie-José BUREL, Carmen SAINT-MARTIN, Philippe GAVARRET, Siegfried KLEIN

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Le Syndicat mixte peut choisir d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et signer avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le décret précité permet au Préfet de suspendre l'application de la convention lorsqu'il constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission ou l'impossibilité de prendre connaissance des actes transmis. Pour sa part, la collectivité a la possibilité de renoncer à la télétransmission de ses actes, de façon provisoire ou définitive.

Alors que le cahier des charges de la télétransmission a une portée nationale, la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges (c'est à dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.

Le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à conclure la convention correspondante avec Monsieur le Préfet du Gers.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 27 janvier 2025

Décision n° : 2025_CS01_06

Objet : Convention ACTES avec la Préfecture

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VDDX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VDDX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	POUR	CONTRE	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VDDX exprimés	POUR	CONTRE	Total VDDX exprimés
REGION	4	40	2	2	4	40,0		4		4	40	40		40
DEPARTEMENT	5	25	2	1	3	15,0		3		3	15	15		15
INTERCOMMUNALITES	30	20	26	2	28	18,7		28		28	18,7	19		18,7
COMMUNES	126	15	72	3	75	8,9		75		75	8,9	8,9		8,9
TOTAL	165	100	102	8	110	82,6	0	110	0	110	82,6	82,6	0,0	82,6
												100,0%	0,0%	100,0%

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

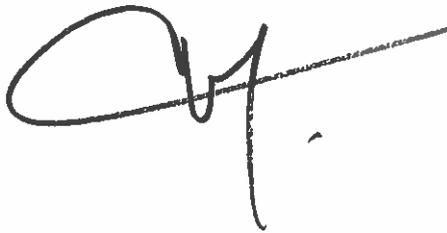
- **D'AUTORISER** M. François RIVIÈRE, Président du Syndicat mixte de préfiguration à conclure la convention correspondante avec le Préfet du Gers.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jacques SERIN



François RIVIÈRE



COURRIER ARRIVEE LE

14 FEV. 2025

Sous-Préfecture de MIRANDE